

Démolisseur / Recycleur N° Agrément : PR1600010D

Conseils pratiques concernant les transactions automobiles

Pour toute transaction de véhicule d'occasion (V.O.) ou de véhicule hors d'usage (V.H.U.)

Merci de nous fournir impérativement:

- La carte grise barrée et signée
- Le certificat de cession dûment rempli et signé par tous les propriétaires.
- Le certificat de non-gage (à se procurer directement à la préfecture ou sur le site <http://www.interieur.gouv.fr>)
- La pièce d'identité du vendeur